

Centre  
de services scolaire  
des Appalaches

Québec 

---

# **ÉTATS FINANCIERS**

## **Pour l'exercice clos le 30 juin 2022**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Rapport de la direction</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3</b>
<b>État des résultats et de l'excédent accumulé</b>	<b>6</b>
<b>État de la situation financière</b>	<b>7</b>
<b>Notes complémentaires</b>	<b>8-18</b>

## TRAFICS 2021-2022

### RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

#### Rapport de la direction

---


Les états financiers du Centre de services scolaire des Appalaches pour l'exercice clos le 30 juin 2022 portant la signature électronique 280893168 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Appalaches, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Jean Roberge, Directeur général



Karine Guay, Directrice du service des ressources financières

Lieu : Thetford Mines

Date : 14 octobre 2022



## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
375, rue Labbé  
Thetford Mines (Québec)  
G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux membres du conseil d'administration de  
Centre de services scolaire des Appalaches

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Appalaches, ci-après « le centre de services scolaire »), portant la signature électronique 280893168 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé lié aux activités, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autre point – informations présentées aux pages 299 à 452

Les informations présentées aux pages 299 à 452 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Thetford Mines  
Le 14 octobre 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A123286

**Centre de services scolaire des Appalaches**  
**Etats financiers 2021-2022**

**État de la situation financière au 30 juin 2022**

	2022	2021
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	928 906 \$	7 193 103 \$
Équivalents de trésorerie	4 060 614 \$	0 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 633 293 \$	7 409 415 \$
Subvention d'investissement à recevoir	73 288 218 \$	69 226 729 \$
Taxe scolaire à recevoir	265 197 \$	327 734 \$
Débiteurs	1 198 877 \$	807 604 \$
Stocks destinés à la revente	132 391 \$	83 987 \$
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>92 507 497 \$</b>	<b>85 048 573 \$</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts temporaires	4 274 381 \$	0 \$
Créditeurs et frais courus à payer	10 898 701 \$	10 141 924 \$
Subvention d'investissement reportée	62 153 869 \$	56 879 508 \$
Revenus perçus d'avance	446 368 \$	444 722 \$
Provision pour avantages sociaux	3 973 565 \$	3 866 978 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	67 389 398 \$	65 304 509 \$
Autres passifs	1 110 001 \$	3 953 215 \$
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>150 246 283 \$</b>	<b>140 590 856 \$</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(57 738 786 \$)</b>	<b>(55 542 283 \$)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Immobilisations corporelles	62 640 834 \$	57 383 314 \$
Stocks de fournitures	336 139 \$	233 846 \$
Charges payées d'avance	130 502 \$	108 218 \$
<b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS</b>	<b>63 107 475 \$</b>	<b>57 725 378 \$</b>
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>	<b>5 368 689 \$</b>	<b>2 183 095 \$</b>

**Centre de services scolaire des Appalaches**  
**Etats financiers 2021-2022**

**État des résultats pour l'exercice clos le 30 juin 2022**

	2022	2021
<b>REVENUS</b>		
Subvention de fonctionnement du MEQ	80 098 071 \$	70 815 696 \$
Subvention d'investissement	129 840 \$	143 966 \$
Autres subventions et contributions	222 561 \$	178 329 \$
Taxe scolaire	4 008 953 \$	4 002 347 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	299 201 \$	231 115 \$
Ventes de biens et services	4 362 084 \$	3 505 480 \$
Revenus divers	336 587 \$	292 855 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	4 546 366 \$	3 930 929 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>94 003 663 \$</b>	<b>83 100 717 \$</b>
<b>CHARGES</b>		
Activités d'enseignement et de formation	39 737 303 \$	36 981 132 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	23 636 482 \$	20 819 939 \$
Services d'appoint	10 935 723 \$	10 041 312 \$
Activités administratives	3 972 648 \$	3 893 358 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	9 998 339 \$	8 902 198 \$
Activités connexes	2 431 388 \$	6 253 513 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	106 587 \$	107 169 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(400 \$)	0 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>90 818 070 \$</b>	<b>86 998 621 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<b>3 185 593 \$</b>	<b>(3 897 904 \$)</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE EN % DES REVENUS</b>	<b>3,39%</b>	<b>-4,69%</b>



## TRAFICS 2021-2022

# RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

## Notes complémentaires

---

### 1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre de services scolaire des Appalaches (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### *Référentiel comptable et base de présentation*

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

#### *Estimations comptables*

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### **Actifs financiers**

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

#### *Débiteurs*

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de cette provision pour l'exercice est imputée aux charges.

#### *Stocks destinés à la vente*

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

### **Passifs**

#### *Subvention d'investissement reportée affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles*

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

#### *Revenus perçus d'avance*

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### *Régime d'avantages complémentaires à la retraite*

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

### *Provision pour avantages sociaux*

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de l'organisme scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

### *Dettes à long terme*

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

### **Actifs non financiers**

De par leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme scolaire.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – Achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Le coût des immobilisations corporelles louées en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

### *Réduction de valeur*

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges.

### *Stocks de fournitures*

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

### *Charges payées d'avance*

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où l'organisme scolaire bénéficie des services acquis.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Constatation des revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

### Opérations inter-entités

Les opérations inter-entités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations inter-entités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Intérêts payés au cours de l'exercice	1 696 624 \$	1 595 801 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	14 038 \$	50 382 \$

#### 4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

##### Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, ils sont présentés dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2022	2021
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	12 611 066 \$	7 377 893 \$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	0 \$	0 \$
Autres subventions (autres que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	22 227 \$	31 523 \$
	<b>12 633 293 \$</b>	<b>7 409 416 \$</b>

##### Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

#### 5. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 26 297 243 \$ (25 675 731 \$ au 30 juin 2021). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux 3,7 % (2,45 % au 30 juin 2021) et sont garantis par le MEQ. La marge de crédit – Fonds de financement porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois, majoré de 0,02 % (2,2325 %).

#### 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2022	2021
Salaires courus, déductions et charges sociales	7 163 818 \$	7 485 686 \$
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	104 195 \$	89 520 \$
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 060 459 \$	2 067 862 \$
Intérêts courus	570 229 \$	498 855 \$
	<b>10 898 701 \$</b>	<b>10 141 923 \$</b>

## 7. REVENUS REPORTÉS

### Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

## 8. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

## 9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2022	2021
<b>Billets – Règles budgétaires</b>		
Billets, taux variant de 0,691 % à 5,09 %, échéant en 2047 (0,691% à 5,09% au 30 juin 2021)	65 516 803 \$	63 167 264 \$
<b>Autres que règles budgétaires</b>		
Billets, taux variant de 2,354 % à 4,969 %, échéant en 2029 (2,354 % à 4,969 % au 30 juin 2021)	2 201 677 \$	2 460 227 \$
	<b>67 718 480 \$</b>	<b>65 627 491 \$</b>
<b>Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2022</b>		
2023	5 989 648 \$	5 827 885 \$
2024	5 720 116 \$	5 360 255 \$
2025	5 382 771 \$	5 090 723 \$
2026	5 073 173 \$	4 753 378 \$
2027	4 805 951 \$	4 799 050 \$
2028 et suivantes	<u>40 746 821 \$</u>	<u>39 796 200 \$</u>
	<b>67 718 480 \$</b>	<b>65 627 491 \$</b>

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut :

- Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 4 909 346 \$ (2 696 173 \$ au 30 juin 2021), soit 3 415 821 \$ (2 157 705 \$ 30 juin 2021) pour des bâtiments et 1 493 525 \$ (538 468 \$ au 30 juin 2021) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations corporelles.
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 73 921 \$ (378 090 \$ au 30 juin 2021) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 1 686 681 \$ (747 351 \$ au 30 juin 2021) qui est inclus dans les comptes à payer et retenues sur contrats. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

## 11. GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

### Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice, soit au 30 juin 2022.

### Risques financiers

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente l'exposition maximale de l'organisme scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2022.



## 11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

	2022	2021
<b>Débiteurs</b>		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	557 936 \$	45 510 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	0 \$	27 \$
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	4 284 \$	262 982 \$
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	596 392 \$	324 158 \$
Sous-total	1 158 612 \$	844 875 \$
<b>Moins la provision pour créances douteuses</b>	<b>(227 986) \$</b>	<b>(249 469) \$</b>
<b>Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses</b>	<b>930 626 \$</b>	<b>595 406 \$</b>

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de l'organisme scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	4 274 381 \$				4 274 381 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	6 659 193 \$				6 659 193 \$
Dettes à long terme	5 989 648 \$	11 102 887 \$	9 879 123 \$	40 746 822 \$	67 718 480 \$
Provision pour avantages sociaux	3 310 884 \$			662 680 \$	3 973 564 \$

30 juin 2021	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	6 503 124 \$				6 503 154 \$
Dettes à long terme	5 827 885 \$	10 450 978 \$	9 552 428 \$	39 796 200 \$	65 627 491 \$
Provision pour avantages sociaux	3 213 613 \$			653 364 \$	3 866 977 \$

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, l'organisme scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les autres placements et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

## **12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS**

### **Obligations contractuelles**

Dans le cadre de ses opérations, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- *Un montant de 2 862 653 \$ pour des contrats d'entretien ménager échéant en juin 2024. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 1 414 906 \$ en 2022-2023 et à 1 447 747 \$ en 2023-2024;*
- *Un montant de 141 263 \$ pour des contrats de déneigement échéant en avril 2023. Le versement pour le prochain exercice s'élève à 141 263 \$;*
- *Un montant de 32 589 \$ pour des contrats de collecte des ordures et des matières recyclables échéant en décembre 2022. Le versement pour le prochain exercice s'élève à 32 589 \$;*
- *Un montant de 49 340 \$ pour un contrat de vérification externe échéant en juin 2024. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à 28 194 \$ en 2022-2023 et à 21 146 \$ en 2023-2024;*

- Un montant de 348 596 \$ pour le perfectionnement du personnel et 30 873 \$ pour l'encadrement des stagiaires. Le versement pour le prochain exercice s'élève à 379 469 \$;
- Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir pour le prochain exercice, les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2021-2022 représentant un solde de 701 833 \$ au 30 juin 2022;
- Un montant de 3 937 366 \$ pour des acquisitions d'immobilisations corporelles. Le versement pour le prochain exercice s'élève à 3 937 366 \$.

Le sommaire des versements pour les cinq prochains exercices est présenté ci-dessous :

ÉCHÉANCIER	2023	2024	2025	2026	2027	Total
						<b>8 104 512 \$</b>
<b>6 635 619 \$</b>		<b>1 468 893 \$</b>				

### 13. ÉVENTUALITÉS

L'organisme scolaire, de même que 44 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant d'environ 15 590 000 \$ contre une institution religieuse. À ce jour, l'organisme scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

L'organisme scolaire, de même que 24 autres organismes scolaires du Québec, est visé par une demande d'intervention forcée pour appel en garantie concernant des dommages à être versés aux demandeurs relativement à une action collective d'un montant indéterminé contre une institution religieuse. À ce jour, l'organisme scolaire n'est pas encore en mesure d'établir le bien-fondé et d'en évaluer les impacts financiers. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

L'organisme scolaire fait aussi l'objet de griefs. L'organisme scolaire a comptabilisé une provision de 87 006 \$, qui représente la meilleure estimation de la direction du passif potentiel à cet égard. Il n'est pas possible pour le moment de déterminer le montant final de l'obligation pouvant découler ces griefs et le montant réel pourrait différer de l'estimation actuelle de la direction.

### 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier